

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la Commune de HEILLECOURT,

- VU les articles L 2213.1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU les Lois n°82.213 et 82.623 des 2 Mars et 22 Juillet 1982, relatives aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- VU le Code de la Route,
- VU la demande de l'entreprise ESTS du 26 avril 2010, domiciliée 196 rue Louis Braille 54710 FLEVILLE DEVANT NANCY pour la réfection des couvertines, le repiquage et le rejointement sur le pont rue de Vandoeuvre (piste cyclable sur voies SNCF),
- CONSIDERANT la nécessité de réglementer la circulation des véhicules et d'assurer la sécurité des piétons et cyclistes à l'occasion de travaux pour le compte de la Communauté Urbaine du Grand Nancy sur le pont SNCF réservé à la piste cyclable rue de Vandoeuvre.

ARRETE :

Article 1^{er} – **Du mercredi 28 avril au vendredi 14 mai 2010 inclus**, à partir de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 17 h 00 la circulation sur la piste cyclable se fera par demi-chaussée et réglementée par des panneaux réglementaires mais pourra ponctuellement être interdite pour des nécessités de travaux. Les usagers de la « piste cyclable » sont tenus de « mettre pied-à-terre »

Article 2 – L'entreprise ESTS titulaire des travaux prendra toutes dispositions utiles pour assurer : la signalisation et la présignalisation du chantier, la sécurité des cyclistes et des piétons. Par ailleurs, celle-ci veillera à la propreté des lieux d'intervention.

Article 3 - Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commissaire Central, Hôtel de Police, bd Lobau à NANCY,
- Monsieur le Président de la Communauté Urbaine du Grand Nancy, service Circulation,
- Monsieur le Commandant du Corps des Sapeurs-Pompiers, bd Joffre à NANCY,
- Monsieur le Maire de VANDOEUVRE,
- Monsieur le Maire de HOUEMONT,
- Monsieur le directeur de l'entreprise ESTS,
- Monsieur le directeur de RFF, Région Alsace Lorraine Champagne-Ardenne,
- La Police Municipale,
- Les Services Techniques.



Le Maire,
D. SARTELET